

SAINT-JEAN-D'ILLAC

« Déni de démocratie »

CONSEIL MUNICIPAL L'opposition dénonce les méthodes de la majorité qui programme la réunion le même soir qu'une manifestation caritative en mémoire de Pierre Favre

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.com

Il ne fallait pas être en retard à la dernière réunion du Conseil municipal. Sitôt la séance ouverte, Patrick Babayou, deuxième adjoint aux finances, propose d'observer une minute de silence à la mémoire de deux élus récemment disparus : Pierre Guillem, maire de la commune de 1977 à 1983, et Daniel Jouaville, adjoint au maire de Martignas-sur-Jalle, décédé le 11 janvier.

Hervé Seyve, ancien maire UMP désormais dans l'opposition, coupe : « Je suis totalement d'accord avec votre déclaration concernant Pierre Guillem. Par contre, je ne partage pas l'hommage que vous allez rendre à M. Jouaville, compte tenu des propos qu'il a tenus à mon encontre le 10 juin à Martignas. »

Deuxième salve

La majorité invite les rangs de la droite à ne pas verser dans la polémique. « Ce monsieur faisait l'objet d'une mise en examen, je ne souhaite pas polémiquer », rétorque Hervé Seyve. Tous se lèvent finalement, et la minute de recueillement se transforme en trente secondes.

Deuxième salve une poignée de secondes plus tard, lorsque l'assemblée est appelée à installer une nouvelle conseillère municipale en remplacement de Sophie Vincent, 5^e adjointe démissionnaire.

Là encore, Hervé Seyve sonne la charge. « Le présent Conseil a été convoqué à une heure et à un jour particulièrement inhabituels. La motivation de ce choix résiderait dans l'obligation d'élire dans le délai légal le remplaçant de votre adjointe démissionnaire. Nous vous avons demandé de déplacer ce Conseil, ce que vous avez refusé. »

L'opposition souhaitait un report



L'élection de la 5^e adjointe s'est déroulée à bulletins secrets. PHOTO O.D.

MARIE-PAULE MARTY : CINQUIÈME ADJOINTE

Dans un mail largement distribué avant le Conseil municipal, Sophie Vincent, l'élue démissionnaire, déplore « l'inertie d'un système qui refuse le changement ». Surtout, elle fustige « l'abandon du maire » qui n'aurait jamais osé la défendre en public. Magali Lefrançois, candidate suivante sur la liste « Illac

Avenir » aurait dû être installée en qualité de conseillère municipale. Elle a décliné la proposition en raison de ses obligations professionnelles. Le prochain appelé sur la liste sera Jacques Malateste. Par ailleurs, Marie-Paule Marty, a été élue par 19 voix sur 22 votants au rang de 5^e adjointe.

dans la mesure où plusieurs élus étaient engagés le même soir dans une manifestation caritative illacaise, en partenariat avec l'Institut Bergonié. À savoir un concert à l'initiative de l'association Pierre-Favre, du nom de l'ancien député-maire de la commune, décédé en 2007.

« Choisir cette date au seul motif de respecter le délai légal fixé par la loi illustre à minima votre incapacité à programmer un événement

pourtant facilement prévisible », tranche-t-il. Et de rappeler que la démission de Sophie Vincent remonte au 29 novembre 2009.

« Avertissement solennel »

« Vous l'avez acceptée le 21 décembre. Et vous nous dites avoir reçu le courrier du préfet le 29 janvier. Qu'est-ce qui vous empêchait de programmer ce Conseil la veille ? », questionne Hervé Seyve.

En réponse à sa demande de report initiale, la première adjointe avait rétorqué que, compte tenu de l'ordre du jour, « la séance ne devrait pas dépasser une heure. » Roselyne Fumadelles ajoutait dans son mail : « Nous nous attacherons avec votre aide à terminer ce Conseil dans les délais. »

Pour Hervé Seyve, cette attitude s'apparente à « un nouveau déni de démocratie ». Dénonçant ces méthodes, il adresse un « avertissement solennel ». « M. Fergeau, vous avez pris des engagements vis-à-vis de la population : une faible majorité les a crus. Comptez sur nous pour lui faire savoir que vous l'avez trompée, dupée. »

Le maire insiste sur le fait que la réception du courrier du préfet date du 29 janvier. « Peine perdue : Hervé Seyve a déjà tourné les talons. La suite de la réunion se déroulera sans lui.